



REGLEMENT DE LA COURSE

L'Association des Coureurs de Pamiers, ACP, organise le samedi 3 décembre 2022, à l'occasion du Téléthon :

La Corrida de Pamiers
Courir ou marcher pour le Téléthon
Course 8,2 km et Marche 4,3 km

I. INSCRIPTIONS ET RETRAIT DES DOSSARDS

Les épreuves ne sont pas chronométrées, elles sont ouvertes à tous, à partir de 16 ans pour la course.

Les inscriptions se feront le samedi 3 décembre 2022 de 16h00 à 18h15, place de la République – PAMIERs.

Lors de l'inscription, les concurrents doivent payer la somme de 8€ minimum, en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACP ou AC Pamiers. Il appartient au participants de laisser une somme plus importante s'ils le souhaitent.

Les départs (course et marche) seront donnés à 18h30 précises PLACE DE LA REPUBLIQUE ; l'arrivée sera jugée PLACE DE LA REPUBLIQUE.

II. PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Le parcours se situe entièrement en ville et comprend 2 boucles pour une distance totale de 8,2 km ; des signaleurs se trouveront au niveau des intersections.

Un poste de ravitaillement sera mis en place à l'arrivée.

La marche ne fait qu'un seul tour sur la première boucle de 4,3 km.

III. ASSURANCE

L'épreuve est encadrée par les organisateurs et les services officiels de sécurité.

Une assurance responsabilité civile est souscrite par l'organisateur. Les concurrents ont la possibilité de prendre personnellement une assurance individuelle accident en complément.

IV. SERVICE MEDICAL

Un service médical, SDIS 09, sera mis en place sur le parcours et à l'arrivée.

V. RESPONSABILITE

Nous demandons aux coureurs et marcheurs de respecter le CODE DE LA ROUTE.

Les concurrents participent à la manifestation sous leur propre responsabilité.